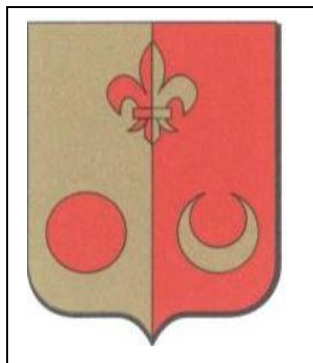




DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30

Mail : mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 28 mai 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT, M. CHARPENTIER, MME MARIANNE
Absent excusé :

MME PANNIER a été élue secrétaire de séance.

1/ EPFLI-MOTION CONTRE LA CREATION D'UN EPF D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Vu le rapport du Président de l'EPFLi Foncier Cœur de France, EPF local accompagnant le territoire,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales sur les politiques foncières et la revitalisation des territoires,

Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus,

Vu l'action de l'EPFLi Foncier Cœur de France en faveur des collectivités territoriales,

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire sollicite la délibération du conseil municipal afin de :

-Refuser catégoriquement la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,

- Refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,*
- Faire respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,*
- Respecter le principe de libre administration des collectivités locales,*
- D'affirmer que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels*
- Affirmer qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie.*

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la motion contre la création d'un EPF en région Centre-Val de Loire pour les motifs invoqués ci-dessus.

2/ REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE PAR ACCORD LOCAL A COMPTER DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2026

Vu la délibération n°25-134 de la communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing portant sur la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing par accord local à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026,

Vu le nombre de sièges accordés pour la commune de Chevillon-sur-Huillard soit le nombre de 2,

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la répartition proposée et le nombre de sièges accordés à la commune de Chevillon-sur-Huillard.

3/ BUDGET PRINCIPAL 2025-SECTION FONCTIONNEMENT-ENGazonnement DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal informe les membres du conseil municipal qu'il faudrait prévoir, au budget principal 2025, section fonctionnement, l'engazonnement du cimetière, pour des raisons d'entretien.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

-Entreprise BOURDIN Paysage: 8 887,50 € HT soit 10 665,00 € TTC

Monsieur le Maire détaille les prestations comprises dans cette proposition.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise BOURDIN Paysage pour l'engazonnement du cimetière, pour un montant de 10 665,00 € TTC et accepte l'inscription de cette dépense au budget primitif 2025, section fonctionnement, compte 61521.

4/ BUDGET PRINCIPAL 2025-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT- COMPTE 2181 OPERATION 45 AU COMPTE 2135 OPERATION 45

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative au budget principal 2025, section investissement, dans le cadre des travaux de pose d'une pompe à chaleur du logement impasse des Pichotteries. Il propose d'effectuer un virement de crédit du compte 2181 opération 45, au compte 2135 opération 45, pour 12 500 €.

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2181	-12 500 €	2135	+12 500 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

5/ BUDGET PRINCIPAL 2025-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTE 2181 OPERATION 32 AU COMPTE 2188 OPERATION 32

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative au budget principal 2025, section investissement, dans le cadre de l'installation d'une tyrolienne dans le centre bourg. Il propose d'effectuer un virement de crédit du compte 2181 opération 32, au compte 2188 opération 32, pour 12 000 €.

Section d'investissement	Dépenses		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	2181	-12 000 €	2188	+12 000 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

5/ BUDGET PRINCIPAL 2025-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-AUGMENTATION DE CREDIT- COMPTE 10226 ET COMPTE 2152 OPERATION 22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative au budget principal 2025, section investissement, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et construction de trottoirs route de Chailly. Il propose d'effectuer une augmentation de crédit du compte 10226 et du compte 2152 opération 22, pour 63 000 €.

Section d'investissement	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
	10226	+63 000 €	2152	+63 000 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil si des questions restent à poser :

- *Il est fait un compte-rendu des commissions mobilité, économique, finances et affaires culturelles de l'AME*

- *Il est fait un point sur l'organisation de la fête du village du 28 juin prochain*
- *Sont présentés les deux nouveaux tricycles de l'école maternelle commandés*

FIN DE SEANCE